

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 21 septembre 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Patrick GIRAUD	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

*Suppléant présent : M. Patrice BLANC*

Etaient représentés (procuration) :

Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)  
M. Guillaume FRICKER (à Mm Marie-France MARMY)  
Mme Anne-Marie OLIVON (à M. Romain FERRIER)  
Mme Severine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)  
M. Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)  
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

**VOTE:    En exercice : 35            Présents : 29 / Représentés : 6            Votants : 35**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : PAI – Cession de parcelles à la société CAPPERS – modification**

## **PAI : Cession de parcelles à la société CAPPERS - Modification**

Vu l'article L311-6 du Code de l'urbanisme relatif aux cessions ou concessions d'usage de terrains à l'intérieur des ZAC ;

VU la délibération n°12 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2009 concernant la validation du Cahier des Charges de Cessions des Terrains (CCCT) Type s'appliquant sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier ;

VU la délibération n°15 du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2011 relative à la mise en place d'un dépôt de garantie pour les cessions de terrains ayant lieu sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, la ZA le Bournat et la ZI les Hautes ;

VU l'avis du Service des Domaines en date du 29/03/2022 relatif à l'estimation du prix de vente de la parcelle cadastrée B 1769 située sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier ;

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée B 1769 sis commune de Lezoux appartient à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier ;

VU le courrier de confirmation d'implantation de la société CAPPERS en date du 7 Mars 2022 ;

VU la délibération n°12 du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2022 relative à la cession d'une parcelle sur le PAI au profit de la société Cappers ;

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la société Cappers, actuellement basée à Thiers (ZI du Felet, Pépinière d'entreprises Transformance), a confirmé à la CCEDA son intention d'acquérir la parcelle cadastrée B1769 située sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, sis commune de Lezoux.

L'entreprise est spécialisée dans l'assemblage de pièces pour la réalisation d'adoucisseurs d'eau.

Le projet de l'entreprise comprend le transfert de l'activité de la société (12 emplois concernés), dans un nouveau bâtiment industriel de 2500 m<sup>2</sup> incluant une possibilité d'extension à moyen terme.

La parcelle se situe sur la commune de Lezoux, sur la partie médiane de la ZAC, elle est pour partie boisée, aussi le coût du défrichement et du dessouchage de la parcelle sera pris en charge par la CCEDA.

Conformément à la démarche environnementale engagée sur le Parc d'Activités, des bosquets d'arbres intéressants seront conservés.

Madame la Présidente précise qu'en conformité avec la loi ELAN, une étude géotechnique (G1) a été réalisée sur la parcelle compte-tenu que celle-ci se situe dans

un périmètre soumis à un aléa moyen pour le retrait / gonflement des argiles ; cette étude sera annexée au compromis de vente.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- La cession de la parcelle actuellement cadastrée B1769 située sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier Commune de Lezoux, au profit de la SCI Lezoux Immo, précision faite que la parcelle sera renumérotée par l'établissement d'un document d'arpentage par la société BISIO, mandatée à cet effet.  
La superficie exacte de la parcelle à céder sera définitive une fois le bornage réalisé
- La cession de la dite parcelle s'établira au prix de 15€ HT le mètre carré, prix auquel s'appliquera la TVA sur marge ;
- L'approbation du Cahier des Charges de Cession des Terrains spécifique à cette cession conformément à l'article L 311-6 du Code de l'urbanisme et l'autorisant à signer celui-ci ainsi que la fiche des prescriptions architecturales et urbanistiques qui s'appliquera à la parcelle cédée ;
- De l'autoriser à déposer un exemplaire type du CCCT au rang des minutes à l'office notarial « Act Notaires & Associés » 63 430 Pont-du-Château
- De l'autoriser à signer le compromis et l'acte de vente à l'étude ACT & Notaires associés à Pont-du-Château.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 5 avril 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE les propositions de Madame La Présidente à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente